

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2011

---

SIMPLIFICATION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU DROIT  
(Deuxième lecture) - (n° 3112)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 100

présenté par  
M. Étienne Blanc

-----

### AVANT L'ARTICLE 150

Supprimer la division et l'intitulé suivants :

« Chapitre VII :

« Compensation financière ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.